

traitement de ses employés une prime d'isolement en guise de compensation. Imaginez ce que ces tarifs-marchandises ajoutent au coût des aliments et des autres biens fongibles.

Un autre élément de notre régime fiscal qui fait monter en flèche le coût de la vie dans nos régions nordiques, est la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Cette taxe est déjà assez odieuse et onéreuse dans les régions du sud du pays où elle impose des restrictions à la construction de nouveaux bâtiments et empêche ainsi la création de plus d'emplois. Le chef de l'opposition et tous les députés de ce côté-ci de la Chambre ont réclamé à maintes reprises l'abolition de la taxe de vente. Mais lorsqu'on ajoute cette taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction au coût d'un morceau de bois, d'une livre d'isolant ou d'un sac de ciment qu'il faut faire venir du Sud du pays jusqu'à Whitehorse, Dawson, Inuvik, Yellowknife ou tout autre endroit dans le Nord, les prix n'ont plus aucun sens. Je ne crois pas que les honorables députés se rendent compte que les frais de construction dans le Nord sont en général de 20 à 30 p. 100 plus élevés qu'ailleurs au Canada.

Cependant, cette résistance presque pathologique à la reconnaissance du principe selon lequel tous les citoyens du Nord, et non seulement les fonctionnaires, devraient être traités de la même manière, se fait toujours sentir. Il est à mon avis grand temps que le gouvernement mette fin à cette discrimination à l'égard du citoyen du Nord et le traite de la même manière que ses propres employés. Je m'attendais, et je m'attends encore, à ce que le député des Territoires du Nord-Ouest participe à la discussion pour défendre ce principe. Depuis déjà 20 ans que je vis au Yukon, je ne crois pas qu'il se soit passé un moment durant toutes ces années sans que la population n'ait présenté d'instances pour prier le gouvernement d'encourager la colonisation permanente des régions septentrionales du Canada. L'un des moyens d'y parvenir serait d'offrir des stimulants fiscaux aux Canadiens désireux de s'établir dans le Nord. On pourrait me rétorquer que le gouvernement de mon parti aurait justement pu le faire pendant son mandat. Je n'ai aucune excuse à offrir. Je crois toujours l'idée bonne. Je le croyais alors. Je n'ai pas réussi à la faire accepter à ce moment-là, mais il n'y a aucune raison pour que le principe ne puisse triompher maintenant.

Pour revenir aux mines, j'ai omis dans mes remarques hier une ou deux choses sur le prospecteur, et j'y reviendrai au moment opportun. Pour l'instant, je discuterai de l'effet des propositions de ce bill lorsqu'elles s'ajoutent à celles de l'autre mesure législative sur l'industrie minière en général, actuellement en cours d'étude au Parlement. J'ai parlé, jusqu'à présent, des conséquences qu'ont les coûts pour les personnes qui vivent dans le Nord. Ces gens-là travaillent à toutes sortes de choses. Il y a des camionneurs qui transportent les produits miniers et assurent le transport des hommes nécessaires à l'exploitation de la mine. Il y a des explorateurs. Il y a des prospecteurs. Il y a des mineurs. Ces gens-là effectuent presque toutes les tâches possibles et imaginables que supposent l'exploration, la mise en exploitation et la production minière.

Les sociétés d'exploration minière elles-mêmes, dont le nombre diminue, ont elles aussi ce genre de frais à assumer, et dans des proportions beaucoup plus considérables que leurs homologues du sud. Pour pouvoir soutenir la concurrence du produit équivalent extrait dans les régions du sud du Canada, il faut qu'un produit minier du

Yukon ou des Territoires du Nord-Ouest soit de qualité nettement supérieure. On peut, si mon affirmation est exacte—et elle l'est—imaginer le nombre de nouvelles mines que l'on pourrait exploiter en vue de l'extraction d'un produit de qualité relativement inférieure, si seulement elles pouvaient soutenir la concurrence des produits miniers du sud. Elles ne sont pas concurrentielles à cause des frais fantastiques qu'entraînent la découverte, la mise en valeur et le démarrage de la production d'une mine, de même que l'acheminement du minerai vers le sud et les marchés mondiaux. Pour qu'un produit de ces régions septentrionales soit concurrentiel, il doit être d'une qualité nettement supérieure à celle du même produit extrait plus au sud, afin que l'exploitation d'une mine soit économiquement rentable. Je dis cela uniquement pour illustrer le fait que toute dépense qui s'ajoute aux frais d'exploration, de mise en valeur d'une mine du Yukon et aux frais qu'entraîne le démarrage de la production contribue tout simplement à rendre la production de cette mine moins concurrentielle face à la production de mines situées plus au sud.

On peut aussi exposer la situation de la manière suivante: plus on ajoute de dépenses à l'exploitation d'une mine du Yukon, plus on diminue la valeur de son actif réel ou de ses réserves, de sorte qu'en fin de compte un produit minier d'une qualité déterminée, dont l'exploitation est rentable sur le moment, cesse de l'être à un certain moment au fur et à mesure que les frais s'accumulent; en conséquence, la mine doit être fermée parce que le minerai n'est plus rentable. Le fisc ou une gestion médiocre peuvent entraîner ces frais. Cela peut avoir les mêmes effets qu'une chute de la valeur marchande du minerai produit par cette mine. Ces frais peuvent encore être augmentés par un relèvement des redevances ou une augmentation des frais de main-d'œuvre. Il existe différentes façons. Mais ce qui augmente le plus considérablement les frais d'extraction sont les redevances et les impôts. Au Yukon, ces trois ou quatre dernières années, cinq nouvelles mines ont commencé à produire et, il y a un an et demi ou deux, toutes avaient disparu sauf une. Une des quatre qui avait cessé de produire exécute actuellement des travaux d'exploration et parvient à se financer, mais les trois autres ont disparu à cause d'une diminution de la valeur du minerai et d'autres éléments tels que l'augmentation des frais d'exploitation. Je ne veux pas dire le moins du monde que ces disparitions ont été provoquées par ces mesures fiscales, mais que d'autres mesures actuellement à l'étude à la Chambre, combinées avec les menaces fiscales contenues dans le Livre blanc, y ont certainement contribué.

• (5.10 p.m.)

Si les propositions relatives à la suppression de la période d'exemption fiscale de trois ans et si celles concernant les déductions pour épuisement sont adoptées telles qu'elles figurent dans le bill C-259, les frais qu'entraîneront ces deux modifications suffiront par eux-mêmes à supprimer les différentes possibilités de nouvelles mines. Je n'ai pas d'exemple à fournir. Ces propositions feront hausser la valeur du minerai avant qu'une nouvelle mine puisse commencer à produire. Je ne la défends pas comme on pourrait m'accuser de le faire, mais je suis simplement motivé par le fait que l'industrie minière est actuellement une des industries les plus importantes de notre économie. Elle vient au troisième rang des industries minières du monde et seulement derrière les États-Unis et l'Union soviétique. Depuis un siècle que nous constituons un pays, cette industrie s'est développée d'une